



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 juin 2019

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 11 mars 2019 en conseil municipal.

Par courrier, réceptionné le 1er avril 2019 vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément à l'article L151-16 du code de l'urbanisme pour la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 27 juin 2019 pour examiner ce projet que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Guy LATHÉLIZE, votre premier adjoint et de Madame Laura ZUCCONI représentant votre bureau d'études Cabinet DURIS-MAUGER-LUQUET.

Vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, assorti des remarques et recommandations suivantes :

- ***mettre à jour le plan de zonage pour y faire apparaître les dernières constructions.***
- ***intégrer dans le PLU le schéma des circulations agricoles.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF

Monsieur Daniel FROGER
Mairie
4, rue Saint-Pierre
77410 VILLEROY